Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260115-DELIB2026_005-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 8 janvier 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Christian GUILBERT, Maire délégué et premier Adjoint, en l'absence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Christian GUILBERT, Loïc REVEL, Nicole VILLER, Mickaël SEGUIN, Isabelle JOUFFE, Aurore BAUCHE, Vincent CHESNAIS, Pierrick LORY, Michel RAFFRAY, Daniel LEVEQUE, Françoise LE ROUILLE, Michel VACHER, Philippe PLARD, Magalie TEILLET, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Cédric LEMONNIER, Bertrand RABAROT, Xavier MONSCH, Jean-Yves GUEGUEN, Christian EON et Jacquy GUERIN, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Maxime LEBORGNE *(ayant donné pouvoir à Loïc REVEL)*, Bernard CHRETIEN *(ayant donné pouvoir à Pierrick LORY)*, Alix CHOLLET *(ayant donné pouvoir à Magalie TEILLET)*, Isabelle GUILBAUD *(ayant donné pouvoir à Isabelle JOUFFE)*, Vincent PERROQUIN *(ayant donné pouvoir à Michel RAFFRAY)*, Evelyne ROMMES *(ayant donné pouvoir à Christian GUILBERT)*, Estelle HERVE GUILLEMOT *(ayant donné pouvoir à Xavier MONSCH)*, Angélique LE VERGE, Vanessa SAMSON, Gladys GARETTE et Marie LECOUPLIER.

Secrétaire de séance : Magalie TEILLET

DELIBERATION 005/2026 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU BAS BOURG 2025 – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Afin de passer les écritures de stock, Loïc REVEL, Maire délégué, présente les modifications à apporter au budget annexe lotissement du Bas Bourg 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- VALIDE la décision modificative n° 2 au budget annexe lotissement du Bas Bourg détaillée en annexe
- Et AUTORISE Monsieur le Maire ou Loïc REVEL, Maire délégué, à signer les documents relatifs à cette décision budgétaire.

Pour extrait conforme.
Le Maire délégué et premier Adjoint,
Christian GUILBERT

